



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 29 Juin 2020

Le vingt-neuf juin deux mille vingt, à 19h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à huit clos en audioconférence/visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

Membres présents :

Jean-Jacques MICHAU, Simone VERDIER, Alain TOMEIO, Dominique BRETTE, Jean-Luc TARDY, Bénédicte BAZIN, Alain SIMORRE, Guillaume LOPEZ, Stéphane LOPEZ, Eric ALARD, Sylvie CZECZOTKA, Luc TRINDADE, Florent PAULY, Alain CHAUCHE, Cindy MESLIN, Christian CHAUBET, Lucien PALMADE, Sébastien BERTRAND, Thierry DELABROUSSE, Philippe TERRIDE, Michel MIEULET, André CARBONNEL, Xavier CAUX, Valérie DILLON, Christian PORTET, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, Pierre ROUGE, Stéphane BOURDONCLE, Jacques ESCANDE, Michel MORELL, Pierre TERPANT, Francis BONNET, André ROQUES, Mathieu BATTISTELLA, Jean BLAVIT, Anthony CROUZET, Geneviève BERDEIL, Mathilde DERAMOND, Céline BIANCHINI, Michel BIARD, Emmanuel FABRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Véronique GARRIGUES à Valérie DILLON, Alain BOULBES à Jean-Jacques MICHAU, Sagrado DE LA MATA à Jean-Jacques MICHAU

Le Conseil Communautaire désigne Madame Dominique BRETTE, secrétaire de séance.

1. Organisation des séances de l'assemblée délibérante à distance par visio/audioconférence

Monsieur le Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Il rappelle qu'il a décidé de réunir une première réunion de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence/audioconférence afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité durant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19.

La solution technique retenue pour la tenue de cette séance à distance par visioconférence/audioconférence est : Zoom

Dans ce cadre, il rend compte des diligences effectuées par ses soins pour convoquer la présente réunion.

La convocation envoyée à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants, contenait toutes les précisions utiles aux conseillers pour participer à la séance à distance.

Ils ont confirmé, par mail leur présence ou leur absence à la séance.

Monsieur le Président expose, qu'il appartient à l'assemblée délibérante de préciser au cours de cette première réunion :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

Monsieur le Président propose d'adopter les conditions d'organisation qui figurent dans le règlement et qui détaillent globalement la technologie retenue pour l'organisation et la prise de parole, le déroulement du scrutin, les conditions d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités d'information et d'accessibilité du public aux séances de l'assemblée

Adopté à l'Unanimité

2. Approbation du procès-verbal du Conseil du 16 décembre 2019

Le Procès Verbal du conseil communautaire du 26 février 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents élus à ce Conseil Communautaire

Abstention : 18 (nouveaux élus)

Pour : 27

3. Vote du taux de la fiscalité directe locale et de la TEOM 2020

Monsieur le Président propose de laisser inchangés les taux de fiscalité pour l'année 2020 à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 1.79 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 12.51 %
- CFE : 31.62 %

Adopté à l'Unanimité

Monsieur le Président informe le Conseil des bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères notifiées par les services fiscaux pour l'année 2020.

Il propose au vote un taux plein de référence de 10.50 % sans augmentation par rapport à l'année 2019 et le taux réduit (pour les habitants en proximité du centre d'enfouissement de Berbiac) à 0.53%

Adopté à l'Unanimité

4. Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Le Président expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au Conseil Communautaire de procéder à un report total du paiement de la CFE au 15 décembre aux secteurs concernés et d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Durant la crise sanitaire du covid-19, de nombreuses entreprises ont été particulièrement touchées; l'importance de la baisse d'activité constatée en raison notamment de leur dépendance à l'accueil du public, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'accorder un dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises au titre de 2020 et un report total du paiement de la CFE au 15 décembre pour les entreprises appartenant aux secteurs concernés.

Adopté à l'unanimité

5. Décision modificative au budget principal

Monsieur le Président informe le Conseil que lors du vote du budget le 26 février dernier, l'assemblée n'avait pas connaissance de toutes les dépenses engagées.

Il propose d'utiliser le chapitre 020 « dépenses imprévues » pour une somme de 93 589.39 € et de l'affecter aux opérations suivantes pour des travaux à la Maison de Santé et financer l'éclairage public de la Gendarmerie :

Dépenses section d'investissement

chap	OP°	C/	montant DM
020	Dépenses imprévues		- 93 589.39 €
23	29- Gendarmerie	2313	63 504 .66€
23	28- Maison de Santé	2313	30 084.73 €

Monsieur le Président propose le vote de cette décision modificative.

Adopté à l'unanimité

6. Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

Monsieur le Président informe le Conseil :
Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, le Conseil peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Monsieur le Président propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix afin de valoriser des sujétions exceptionnelles de travail durant cette période au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Il propose que cette prime soit instaurée selon les modalités suivantes :

- En raison de sujétions exceptionnelles de travail en présentiel, en contact avec le public éventuellement exercées par les agents :
 - Du service animation
 - Du service collecte déchets
 - Des services communs (agents techniques et administratifs)
- Versement en une seule fois.
- Plafonnement à 1000 €, elle sera proratisée en fonction du temps de travail.

Vote pour : 41

Abstentions : 4 (Monsieur TARDY, Madame BAZIN, Monsieur LOPEZ Guillaume et Monsieur LOPEZ Stéphane)

7. Révision allégée du PLU de Montbel

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil communautaire du Pays de Mirepoix a prescrit la révision allégée du PLU de MONTBEL et a défini les modalités de la concertation.

La mise en révision allégée du PLU consiste à adapter le document d'urbanisme de la commune pour permettre l'aménagement d'un éco-village de cabanes aux abords du lac à niveau constant de MONTBEL, dont l'emprise se situe sur des espaces en zone naturelle agricole du PLU actuel.

Le projet, qui prévoit l'installation d'une trentaine de cabanes au maximum au bord du lac ou sur le lac, et mise sur une grande qualité architecturale, paysagère et environnementale. Les éléments du dossier ont été produits par les bureaux d'études ATU et Nymphalis, en collaboration avec l'Association des Naturalistes de l'Ariège pour l'évaluation environnementale.

Le Conseil communautaire a déjà arrêté le projet et tiré le bilan de la concertation le 26 février. Le dossier a ensuite été transmis à la MRAE (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) pour avis sur le volet environnemental. A l'issue du délai d'instruction de trois mois, l'avis de la MRAE nous est parvenu, avec plusieurs observations et demandes de précisions. Le site de Montbel étant assez exceptionnel, notamment d'un point de vue écologique, le niveau d'exigence de la MRAE était très élevé.

Afin de répondre aux attentes de la MRAE, le dossier a été complété. Cette modification du dossier implique un nouvel arrêt en Conseil communautaire, et une nouvelle saisine de la MRAE.

Le dossier de révision allégée est constitué des pièces suivantes :

- Notice
- Règlement écrit de la zone AUI1
- Zonage
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

Dans la mesure où les compléments apportés au dossier relèvent d'un souci de clarification et de précision et non de modification du projet, il n'y a pas eu de mesures complémentaires de concertation mises en place.

Considérant que le bilan de la concertation tiré le 26 février est toujours valable ;

Considérant que le dossier de révision allégée du PLU de Montbel est prêt pour être transmis pour avis à la MRAE, à la commune de Montbel et aux Personnes Publiques Associées dans le cadre d'un examen conjoint ;

Monsieur le Président propose d'arrêter le projet de révision allégée du PLU de MONTBEL

Vote pour : 44

Vote contre : 1 (Madame LE MINEZ)

8. Subventions du Conseil Départemental pour des gîtes à Lérans et Rieucros

Suite à la loi Notre, le Conseil Départemental ne peut plus intervenir directement sur les projets d'immobilier d'entreprise (compétence économique relevant des Intercommunalités et de la Région). Son intervention financière ne peut se faire que par délégation de la compétence d'octroi de l'aide accordée par la CCPM.

Monsieur le Président informe l'Assemblée projet touristique de la SAS la Tannerie de création d'un gîte de groupe avec plus-produits sur la commune de Lérans répondant aux critères du Conseil Départemental de l'Ariège, peut être subventionné à hauteur de 22 587 €, soit 20% du coût total des travaux.

Un autre projet touristique de la SAS Au Domaine de Marlas de rénovation et de montée en gamme à Rieucros répondant également aux critères du Conseil Départemental de l'Ariège, peut être subventionné à hauteur de 25 670 €, soit 30% du coût total des travaux.

Monsieur le Président propose :

- D'octroyer à ces projets une aide de 22 587 € et 25 670 € comme présenté
- De signer les conventions de délégation d'octroi avec le Conseil Départemental de l'Ariège
- De déléguer au Conseil Départemental de l'Ariège la compétence d'octroi de la totalité des aides accordées à ces projets

Vote pour : 44

Abstention : 1 (Madame LE MINEZ)

9. Demande de subvention à la Région dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'émergence de solutions collectives pour la logistique de livraison

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Association Mirepoix en transition, a mis en place les Halles Fermières en avril dernier dans un contexte sanitaire particulier.

Fort de son succès, les Halles Fermières se poursuivent selon un nouveau modèle, toujours dans un objectif de relocalisation de la consommation et de la production et proposer aux consommateurs de nouvelles alternatives de consommations.

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité d'équiper en mobilier la salle Claude Nougaro, nouveau lieu d'accueil des Halles Fermières.

Le Conseil Régional peut subventionner ces équipements.

Monsieur le Président propose de solliciter dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'émergence de solutions collectives pour la logistique de livraison, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Chambre froide	2 040,00 €	Subvention Région	3 000,00 €
Rayonnage (7)	518,00 €	Autofinancement CCPM	1 290,00 €
Table plastique	377,00 €		
Chaises plastiques	855,00 €		
Support de communication	500,00 €		
TOTAL	4 290,00 €	TOTAL	4 290,00 €

Adopté à l'unanimité.

10. Convention de service commun technique et entretien

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mutualisation, la Communauté de Communes propose aux communes un service commun technique et entretien.

La commune de Manses a émis le souhait d'adhérer à ce dispositif.

Monsieur le Président propose la signature d'une convention sur la base des modalités suivantes :

- 15 h semaine à compter du 15 juillet 2020 pour un adjoint technique polyvalent

Adopté à l'unanimité.

11. Délégation pour le marché de fournitures de colonnes, de contrôle d'accès, badges et prestations associés

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est autorisé par délégation, suivant la délibération n°2014/043, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être règlementairement passés en procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget et que leur montant ne dépasse pas 200 000 € HT.

Le montant du marché de fournitures de colonnes, de contrôle d'accès, badges et prestations associés est estimé à 533 340 € HT.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de lui donner délégation de pouvoir et de signature pour ce marché.

Adopté à l'unanimité

12. Informations et questions diverses

Objet	Référence de la décision
Signature de notification et de paiement des subventions PIG 9 dossiers notifiés Montant total subventions : 3 750 €	2019/104
Groupement de commande auprès de l'Association des Maires de l'Ariège relatif aux équipements sanitaires durant la crise Covid-19	2020/001
Groupement de commande auprès de la Société Miroglio et DR Technologies relatif aux équipements sanitaires durant la crise Covid-19	2020/002
Signature contrat de prêt avec le Crédit Agricole : - Acquisition de l'immeuble de la Ribambelle - Rénovation de la piscine intercommunale de Mirepoix - Rénovation d'une friche industrielle pour l'accueil des services intercommunaux Montant: 765 000 €	2020/003
Signature bail de location avec la Ribambelle	2019/092
Bail de location de la caserne de gendarmerie de Mirepoix	2020/004
Conventionnement avec la Région Occitanie pour la mise en place des dispositifs d'urgence au titre de l'économie suite à la crise Covid-19	2020/005
Signature contrat pour la mise en place d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Montant : 500 000 €	2020/006

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 21h00.